

ATTESTATION AGRÉMENT ET HOMOLOGATION LOGICIEL TELEVITALE VERSIONS 03.56 ET SUPÉRIEURES

Par la présente, la société IDEA TELEVITALE atteste que le logiciel Télévitale dispose des homologations et agréments délivrés par le Centre National de Dépôt et d'Agrément.

TELEVITALE IDEA



Acquisition des DRoits (ADRI)

Téléservice intégré permettant au Professionnel de Santé d'acquérir les droits du patient en cas de carte Vitale non mise à jour ou absente lors de la facturation directement dans son logiciel.



Déclaration Médecin Traitant (DMTi)

Téléservice intégré permettant au médecin de se déclarer médecin traitant pour son patient.



Solutions DMP-Compatibles

Solution homologuée qui intègre au moins un des profils DMP "Création et gestion administrative", "Alimentation" et "Consultation", en authentification directe et/ou indirecte.



Solutions de facturation SESAM-Vitale

Solution agréée ou homologuée qui permet la création de Feuilles de Soins Electroniques (FSE) et de Demandes de Remboursement (DRE) dans le cadre de la facturation SESAM-Vitale.

À faire valoir à qui de droit

Fait à Antibes, le 03 décembre 2019

Direction IDEA Télévitale

TELEVITALE SAS

95, Avenue des Logissons - Imm. le Gamma
13770 VENELLES
Tél. : 04 42 54 91 91
SIRET : 391 889 037 00035 - APE : 4741 Z

J'atteste utiliser le logiciel Télévitale en version
03.56.410 ou supérieure

Nom et prénom du praticien : _____

Cachet du praticien :

*(Date des agréments et homologations : DMP 23/03/2012 / Addendum7 02/12/2016 / ADRI 16/01/2018)

